

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CFTC

Dossier suivi par :

- **Frédéric FISCHBACH, Secrétaire Général**
- Ali LAAZAOU, Vice-Président
- Guillaume SCHOONHEERE, Secrétaire Général Adjoint
- Éliane LONCO, Membre du Bureau
- Aline MOUGENOT, Secrétaire Fédérale Adjointe

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, la **Fédération CFTC Santé Sociaux** déplore la prise de conscience tardive et partielle des pouvoirs publics à l'égard des différents secteurs d'activité participant à la prise en charge des personnes fragilisées et leur famille. Les salariés des établissements et structures privés non lucratif sont dans l'attente de mesures fortes et concrètes.

Depuis des années, la **CFTC** ainsi que d'autres partenaires sociaux vous ont alerté quant à l'impérieuse nécessité d'une revalorisation salariale de l'ensemble des professionnels de nos conventions collectives. La stagnation des différentes valeurs de point conventionnel opposée à l'évolution du coût de la vie a engendré une paupérisation de nos collègues. Au fil des années, la notion d'équité et la stabilisation des écarts dans les classifications par la revalorisation de la valeur du point ont disparu des facteurs déterminants de l'évolution de la masse salariale.

En effet, au sein des différentes conventions collectives concernées par cette conférence salariale, de plus en plus d'emplois se retrouvent sous le seuil fatidique du Salaire Minimum de Croissance.

Ce sont les professions les moins bien rémunérées, donc les plus vulnérables au regard de la hausse du coût de la vie.

Ces Salariés font les frais de cette situation financière n'évoluant qu'à la marge alors que simultanément, leur pouvoir d'achat individuel diminue compte tenu de l'augmentation des coûts des produits essentiels à leur vie quotidienne.

Bien que les différents indicateurs soient connus depuis longtemps, les mesures n'ont pas été à la hauteur des attentes et des besoins des salariés. Le Ségur de la Santé, la Mission Laforcade, l'Avenant 43 dans la Branche de l'aide à Domicile, ou encore la conférence des métiers, pour ne citer qu'eux, n'ont même pas permis de rattraper la perte du pouvoir d'achat dans ces secteurs pour lesquels les relations Humaines devraient primer avant toute

considération financière. L'avenant 43 quant à lui n'a répondu qu'à une faible partie des salariés de la Branche de l'Aide à Domicile puisque bon nombre d'entre eux n'ont pas pu bénéficier de la reconnaissance de l'échelon 3 laissé à la main de leurs employeurs.

La **CFTC** déplore cette reconnaissance partielle qui exclut un grand nombre de professionnels ou de structures. Cette injustice supplémentaire est insupportable pour tous ces oubliés qui accompagnent sans relâche les plus fragiles. Les choix arrêtés par nos gouvernants ont créé de fait des tensions inutiles au sein de ces services qui étaient déjà en grande souffrance.

Comment bien accompagner l'autre quand les salariés eux-mêmes se retrouvent en situation de précarité ?

Nos collègues désespèrent de **ne pas pouvoir vivre décemment de leur travail** ! Ils réclament d'être reconnus pour leur engagement et le travail accompli. En effet, ces acteurs jouent un rôle essentiel dans le "prendre soin" des usagers et de leur famille ainsi que dans le maintien de la cohésion sociale de notre pays.

La revalorisation salariale n'a pas vocation à effacer tous les maux qui rongent ces secteurs : néanmoins, elle a pour vertu de reconnaître la place fondamentale de ces salariés dans notre société et du rôle qu'ils jouent auprès de nos proches en difficulté. Elle sera par ailleurs un des vecteurs d'attractivité dont souffrent aujourd'hui cruellement nos métiers.

Au-delà de l'aspect salarial, les établissements ont besoin de moyens pour agir efficacement afin d'améliorer les conditions de travail de nos collègues, qui ne cessent de se dégrader.

La **CFTC** constate l'augmentation des taux de **sinistralité** (maladie, accident de travail, et maladie professionnelle), du **nombre de démissions** et surtout de la **perte du sens du travail**.

Le Cœur de nos métiers doit être l'Humain, mais le relationnel auprès du public accompagné et de leur famille s'érode face à la lourdeur des tâches administratives et de gestion. Le travail dans nos secteurs s'industrialise avec la mise en place de procédures souvent incomprises et inutiles dans la prise en charge de ces publics fragilisés, et ce, sans augmenter le nombre de professionnels en relation directe avec les usagers.

La diminution du nombre d'étudiants s'inscrivant dans les filières des métiers du sanitaire, social et médico-social est révélatrice d'un secteur en crise qui aggrave les difficultés de recrutement des établissements et services.

C'est pourquoi, la **CFTC** exige la mise en œuvre d'actions permettant de stopper ce cercle vicieux.

La transposition de l'augmentation de la valeur du point de la Fonction Publique au secteur privé non lucratif ne peut être qu'un début. En effet, l'inflation galopante entraîne par ricochet de plus en plus de métiers diplômés sous le niveau du SMIC, et cela, nous ne pouvons que le dénoncer.

C'est la raison pour laquelle la **Fédération CFTC Santé Sociaux** appelle les pouvoirs publics à une réaction urgente et adaptée en octroyant les **budgets nécessaires** aux rattrapages de la perte du pouvoir d'achat de ces salariés et la **mise en place de budget de fonctionnement** des

associations et structures à la hauteur des enjeux en matière de sécurité et conditions de travail.

La Fédération **CFTC Santé Sociaux** appelle également les pouvoirs publics à s'inscrire dans la durée en engageant une politique salariale dynamique, à mettre fin aux politiques salariales minimalistes qui ne font qu'alimenter le sentiment de mépris et de dévalorisation des professionnels.

La **CFTC** demande que le **Ségur de la Santé** soit accordé à l'ensemble des professionnels des différentes conventions collectives de nos secteurs et ceux **sans discrimination de métiers ou lieu d'exercice**.

Pour finir, quant à la période de rencontre au sein de cette conférence, la **CFTC**, une fois encore, **appelle les pouvoirs publics et l'ensemble des Élus à donner les moyens nécessaires aux partenaires sociaux des branches** afin de permettre l'ouverture d'un véritable travail de construction budgétaire avec les Services de la DGCS, en amont des débats parlementaires, afin que ces derniers puissent être plus largement complétés.

Je vous remercie de votre attention.

Pour la Fédération **CFTC SANTÉ SOCIAUX**
Frédéric FISCHBACH,
Secrétaire Général

CONTACT CFTC :

Frédéric FISCHBACH

Secrétaire Général

Tél. : 06.62.06.63.45

Courriel : ffischbach@cftc-santesociaux.fr